

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00184

Numéro SIREN : 818 408 510

Nom ou dénomination : GC IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2023 sous le numéro de dépôt 6692

« GC IMMO »
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €
Siège social : 4, rue du Docteur Le Petit – 63000 CLERMONT-FERRAND
818 408 510 RCS CLERMONT-FERRAND

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 5 JUILLET 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
ET LE CINQ JUILLET
A NEUF HEURES

Les associés de la société se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président effectuée par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Jean-Yves CHAZALMARTIN,	
propriétaire de	8 000 actions
- Monsieur Pierre-Olivier GAULAT	
propriétaire de	2 000 actions
TOTAL	10 000 actions

Seuls actionnaires de la société et représentant en tant que tels 10 000 actions composant le capital de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Corrado CENCE en sa qualité de Président.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Pierre-Olivier GAULAT.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble les dix mille (10 000) actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- La feuille de présence dûment arrêtée par le Président,
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée,

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :




ORDRE DU JOUR

- Changement de Président,
- Pouvoirs à conférer.

Prenant la parole, Monsieur Corrado CENCE, actuel Président de la société, donne lecture de sa lettre de démission et rappelle que ladite démission doit intervenir à compter de ce jour à 24 heures.

Ces lectures achevées, la discussion est déclarée ouverte.

Diverses observations sont échangées mais elles ne donnent lieu à aucun débat, à la suite de quoi le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président Monsieur Jean-Yves CHAZALMARTIN, né le 6 février 1975 à Langogne et demeurant 1 chemin Fleury à CHANONAT (63540), pour une durée indéterminée à compter de ce jour à 24 heures.

Monsieur Jean-Yves CHAZALMARTIN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Jean-Yves CHAZALMARTIN a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Dans le même temps, l'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Corrado CENCE, demeurant impasse des Côtes à REYRIEUX (01600), de ses fonctions de Président, à compter de ce jour à 24 heures.

Monsieur Corrado CENCE cesse ainsi toute activité de direction dans la société, et ne sera donc plus rémunéré à ce titre à compter de ce jour à 24 heures.

L'assemblée générale reconnaît la validité de sa démission et dispense Monsieur Corrado CENCE de respecter le formalisme de démission stipulé dans les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

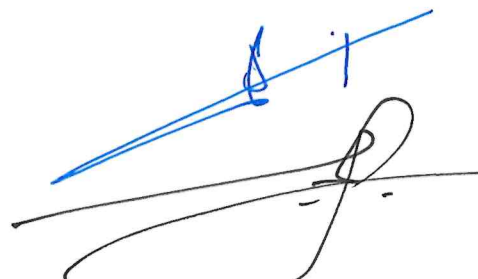
DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne les pouvoirs les plus étendus au Président et à tous notaires, clerks, collaborateurs et employés de l'office notarial de Maître Jean Christophe BOYER, notaire à Clermont-Ferrand (63000) - 8 avenue Léonard de Vinci, afin d'effectuer les formalités légales nécessaires partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

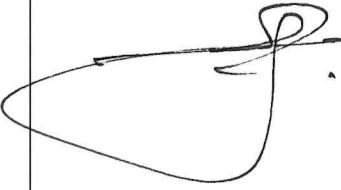
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



« GC IMMO »
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €
Siège social : 4, rue du Docteur Le Petit – 63000 CLERMONT-FERRAND
818 408 510 RCS CLERMONT-FERRAND

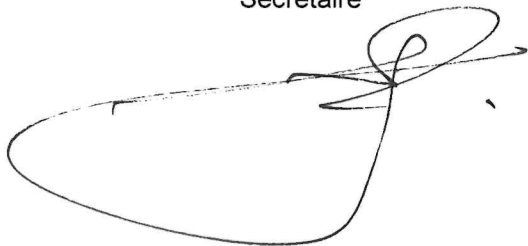
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2023

FEUILLE DE PRÉSENCE

ASSOCIE (prénom, nom, adresse)	ACTIONS	VOIX	MANDATAIRE (prénom, nom, adresse)	SIGNATURES
Mr Jean-Yves CHAZALMARTIN 1 Chemin Fleury 63450 CHANONAT	8000	8000		
Mr Pierre-Olivier GAULAT 4, rue du Docteur Le Petit 63000 CLERMONT-FERRAND	2000	2000		
TOTAL	10000	10000		

Les membres du bureau certifient sincère et véritable la feuille de présence, contenant une page et à laquelle n'est annexé aucun pouvoir, faisant apparaître que les 2 actionnaires sont présents ou représentés possédant ensemble 10 000 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 10 000 voix.

Pierre-Olivier GAULAT
Secrétaire



Jean-Yves CHAZALMARTIN
Président de Séance

